Métropole
Un projet partagé
Page 2

Formation
Un nouveau campus
Page 3

Médiathèque
Les dessous des livres
Pages 16-17

Cinéma
Casting d'enfer
Page 18

Ouest Provence

N° 45 novembre 2013

Cornillon-Confoux • Fos-sur-Mer • Grans • Istres • Miramas • Port-Saint-Louis-du-Rhône

Métropole

Toujours déterminés !

Malgré l'adoption de la loi, et la mise en place de la misson interministérielle de préfiguration de la Métropole Aix-Marseille, les 109 maires des Bouches-du-Rhône restent unis contre la métropole imposée. Les prochains mois seront décisifs.

Magali Giovannangeli,
Présidente de la communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Étoile.
Les conditions d'examen de la loi au Sénat ont sonné comme une injustice, comme un déni de démocratie, comme une volonté manifeste de recentralisation des pouvoirs de l'État. L'union des 109 maires, toujours d'actualité, se renforce dans le refus d'intégrer le conseil des élus de la mission de préfiguration à la métropole. Dans ce combat, une phrase de Jaurès me guide : « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Or Monsieur Théry ne tient pas compte de la réalité de notre département. Il a une démarche dictée par des directions indiquées par des énarques. Nous nous battrons jusqu'au bout. Même si une loi est votée, elle n'entre en vigueur qu'une fois son décret promulgué. Nous avons donc encore une marge de manœuvre pour démontrer notre détermination. Nous avons encore un délai pour mettre en avant notre volonté de créer des coopérations concrètes et durables pour Marseille et le département, et faire des propositions pertinentes au préfet Théry.

Sophie Joissains,
Sénatrice des Bouches-du-Rhône.
Lors des derniers débats autour du Grand Paris, les sénateurs franciliens se sont battus avec nos arguments, prouvant la légitimité du notre combat. Sans attendre que la loi soit promulguée, le préfet Théry ouvre une mission interministérielle, lance une newsletter, *met en place des ateliers de travail... Un travail qui n'a aucune valeur juridique mais qui manifeste un déni de démocratie ! Un mouvement général de dépossession des communes de leurs compétences de proximité est en marche. Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové illustre la diminution des pouvoirs locaux. Or ce dossier mobilise contre lui de nombreux élus. Notre propre combat contre la métropole marseillaise imposée trouve ainsi des relais inattendus. Nous pouvons donc porter l'espoir que le gouvernement revienne sur ces questions et prenne en compte les propositions faites par les 109 élus des Bouches-du-Rhône acquis à la cause d'une coopération avec Marseille, mais pas à n'importe quelles conditions.*

Henri Cambessedes,
Président de la communauté d'agglomération Pays de Martigues.
La fronde des élus parisiens contre le projet les concernant donne une nouvelle matière au débat public. Elle démontre, que les élus des Bouches-du-Rhône ne sont pas d'irréductibles gaulois réfractaires au progrès. Je le réaffirme : le développement des services publics, les coopérations au sein du département, nous y travaillons. Les coopérations entre Ouest Provence et la CAPM le démontrent depuis longtemps. Nous maintenons le rapport de force, parce que le préfet Théry veut passer outre les spécificités du département, en appliquant une doctrine modélisée. Celle-ci , déjà promue en 2010, est le produit d'une technostructure qui utilise les gouvernements pour appliquer ses projets. La campagne municipale, même si elle nous oblige à la prudence, nous permettra de réaffirmer notre volonté d'aller vers des coopérations choisies et non subies, de mettre toujours l'intérêt de nos populations en avant, de construire un avenir de collaborations fructueuses.

Contre la Métropole imposée, pour un projet métropolitain partagé

Le débat au Sénat, qui s'est tenu du 30 mai au 6 juin 2013, s'est conclu sur le vote en faveur de la métropole Aix-Marseille-Provence, à une très forte majorité (182 pour, 38 contre, 125 abstentions). Des amendements ont été introduits, notamment sur proposition de Jean-Claude Gaudin, sénateur-maire de Marseille. Ces derniers renforcent, entre autres, la représentativité des élus de Marseille ainsi que des communes de plus de 3 000 habitants au futur conseil métropolitain. Le 19 juillet, à son tour, l'Assemblée nationale a entériné, en première lecture et dans les termes conformes au vote du Sénat, l'article 30 concernant la Métropole Aix-Marseille-Provence (294 voix pour, 235 contre, 11 abstentions). La nouvelle version du texte de loi a reporté à janvier 2016 la création de la métropole.

Considérant la question de la constitution de la Métropole marseillaise aboutie, alors même que la loi n'est pas promulguée, Laurent Théry, le préfet délégué pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence, a donné un nouvel élan à sa mission interministérielle en lançant au cours de l'été une newsletter, « Mouvement Métropole ». Cette dernière a pour objectif de rappeler les objectifs de sa mission, c'est-à-dire d'élaborer une stratégie à l'échelle de la métropole et de construire des projets incarnant l'ambition métropolitaine. Les principaux outils de cette élaboration du projet métropolitain reposent sur des ateliers de travail menés par le conseil des partenaires et celui des élus. Or ce dernier, qui s'est réuni pour la première fois le 1er juillet 2013, n'est en aucun cas représentatif de la démocratie locale. En effet, nombreux ont été les sièges restés vides : la plupart des maires et des présidents d'intercommunalités opposés à la construction artificielle d'une métropole technocratique ont décliné l'invitation. Cette défiance n'est en aucun cas l'expression du refus d'un projet métropolitain concerté mais celle du profond mépris, voire de l'humiliation ressentis par les 109 maires, ceux-ci n'ont eu de cesse que de formuler des propositions en faveur d'une métropole partagée. Aucune n'a été prise en considération par le gouvernement, celui-ci persistant dans le dénigrement, par l'intermédiaire du Préfet Théry et sa mission de préfiguration métropolitaine autoproclamée.

Prenant acte du vote de la loi sur la création des métropoles, les élus ne baissent pas les armes. Le débat au Sénat au sujet de la métropole parisienne, dans le cadre de la deuxième lecture, a relancé les discussions et les frondes contre le projet du gouvernement. Il s'est conclu par un vote très serré : 156 voix pour, 147 contre. Les questions du déni de démocratie et de la dépossession des communes de leurs pouvoirs étaient au cœur des débats. Élus franciliens et bucco-rhodaniens se sont associés dans ce combat. De fait, le débat prend une envergure nationale, et le combat des 109 maires des Bouches-du-Rhône prend une autre tournure. En tout état de cause, tout peut encore advenir...

OUEST PROVENCE Bimestriel n°45, novembre 2013 Directeur de la publication : René Raimondi - Rédaction : Mission promotion et communication de Ouest Provence - Conception, réalisation : Mission promotion et communication - Crédits photos et illustrations : C.C - MPC Ouest Provence - Dépôt légal : novembre 2013 - Numéro ISSN : ISSN 1764-3295 - Impression : Imprimerie IPS - Diffusion : 43000 exemplaires dans les six communes de Ouest Provence - Ce journal est imprimé sur papier recyclé - Nous écrire, donner votre avis : Mission promotion et communication SAN Ouest Provence Chemin du Rouquier B.P 10647 13808 ISTRES cedex. Tél. 04 42 56 16 16 - webmestre@ouestprovence.fr - www.ouestprovence.fr

Formation

Le campus Ouest Provence : la « solution-logement »

Depuis la fermeture de l'école de police de Fos-sur-Mer, Ouest Provence a pris en charge la gestion de ce centre d'hébergement, qui s'est transformé en Campus à destination des étudiants post-bacs du territoire.

Depuis l'implantation du Centre de formation des apprentis (CFAI) à Istres et le développement de nombreuses filières de formation, le territoire Ouest Provence souffrait d'une importante carence en logements à destination des étudiants.

Ainsi, lorsque l'école de police de Fos-sur-Mer a fermé ses portes, l'intercommunalité s'est rapprochée du Grand port maritime de Marseille, propriétaire du centre d'hébergement, en vue de le louer et le transformer en campus.

La convention, qui lie les deux partenaires pour une durée de quinze ans, a été signée le 15 juin 2013. Le montant du loyer versé par Ouest Provence au GPMM est de 18 300 € par mois. L'intercommunalité a ainsi à sa disposition un centre d'hébergement qui s'étend sur 12 hectares et se compose de 42 batîments en plus ou moins bon état, sans oublier les plateaux sportifs et les parkings.

Le ministère de l'intérieur conserve encore l'usage de certains locaux : le garage, le stand de tir et le logement de fonction du gardien du site dans la journée.

Durant tout l'été, Ouest Provence a mobilisé ses équipes, depuis la direction des services informatiques jusqu'à l'environnement, en passant par les services techniques et la direction de la prévention et de la sécurité, pour qu'à la rentrée 2013, les premiers étudiants puissent s'installer dans des locaux flambants neufs. Au total, l'intercommunalité a engagé 620 000 € d'investissements pour rendre les lieux confortables et en faire un campus digne de ce nom. Soixante-douze chambres sont d'ores et déjà proposées à la location en ce début d'année scolaire 2013/2014. Une seconde tranche de travaux est programmée pour 2014. Au moment où se dessinent sur le territoire de nouvelles implantations industrielles qui seront accompagnées de leurs cohortes de formations adaptées, les fortes potentialités du site augurent de la création d'un campus d'envergure et et répondant à une importante demande de logements.

« Un super emplacement ! »

Nicolas, Gaëtan et Louis sont les premiers locataires du campus Ouest Provence. Ils suivent tous trois des formations en alternance au CFAI. Pour Nicolas Chrysostome, qui vient de Manosque et est inscrit en Bac pro de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, «*ce campus règle le problème d'hébergement que je craignais connaître. Il a un super emplacement, pas trop loin du centre de formation* ». Gaëtan Roux, originaire de Saint Maximin, étudiant en section BTS maintenance industrielle, «*apprécie la qualité des locaux. Nous avons la chance d'arriver dans des bâtiments refaits à neuf. Les chambres sont spacieuses et confortables, elles ont une salle de bains privative. Elles sont un cadre agréable pour étudier* ». Le campus est connecté au réseau de bus Ulysse, un arrêt situé au sein même du campus devrait prochainement être remis en service. «*J'envisage d'utiliser les transports en commun puisque la gratuité nous est offerte,* affirme Louis Default, étudiant en bac pro Aéronautique. *Tout est bien pensé pour nous faciliter la vie d'étudiant* ».

PRATIQUE

Des prestations de qualité

Dans un premier temps, trois bâtiments ont été rénovés par les services techniques de Ouest Provence. Dans le bâtiment 8, ont été aménagées 24 chambres individuelles, une cuisine et une salle de vie commune. Chaque chambre est équipée d'une climatisation réversible, de sanitaires privatifs, d'un lit, d'un chevet, d'un bureau, d'espaces de rangements ainsi que d'un four micro-ondes et d'un petit réfrigérateur individuel. Le locataire dispose d'une prise internet individuelle et peut profiter d'un réseau Wi-fi dans la salle de convivialité. Les deux autres bâtiments sont destinés à un usage collectif. Si chaque locataire y profite d'une chambre individuelle de 12 m², il partage avec ces camarades les installations sanitaires et la cuisine adossée à un convivial espace repas. L'entretien des locaux communs est assuré par un prestataire. Chaque locataire doit, pour sa part, prendre en charge le nettoyage de sa chambre. Le loyer pour une chambre individuelle est de 250 euros par mois, contre 200 euros pour une chambre dans le bâtiment collectif. L'étudiant a la possibilité de faire appel à un dispositif d'aide au logement. La gestion locative est assurée par les services de Ouest Provence. Un règlement intérieur est signé par le locataire, une caution solidaire est demandée et un contrat de location établi entre les deux parties.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ouest Provence - Direction des affaires immobilières
au 04 42 11 73 04 (Colette Aniel)

CFAI

DES RÉSULTATS PROMETTEURS

Les étudiants de la licence professionnelle Coordination des techniques et méthodes d'industrialisation (Cotemi), proposée au CFAI-Provence en partenariat avec le CNAM et l'UIMM, ont terminé avec succès leur cycle de formation.

Ce diplôme opérationnel permet de former les étudiants à des métiers très recherchés par les industriels : coordinateur technique d'industrialisation, coordinateur études et méthodes, responsable production, responsable atelier mécanique ou encore pilote de projet industriel.

Sur les 16 jeunes engagés dans la première promotion, 14 viennent d'être diplômés : 8 ont reçu une proposition d'embauche, 2 poursuivent en école d'ingénieur en alternance (l'un a l'ENSAM d'Aix et l'autre au CNAM) et 4 sont en recherche d'emploi. L'insertion est donc très positive et confirme le besoin.

À partir de novembre 2013, sera également proposée, dans les locaux du CFAI-Provence, la licence professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques aéronautiques – Parcours intégration des fonctions supports, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, l'IUT d'Aix-en-Provence, l'Afpi-Provence, et le Pôle aéronautique et spatial Pegase. Son objectif est de former des techniciens supérieurs à la maintenance aéronautique en bureau d'étude ou bureau technique : techniciens dans les domaines de la préparation, du lancement, de la qualité, de la fiabilité, de la documentation technique ou de l'expertise en relation avec la gestion de la maintenance aéronautique en intégrant plus particulièrement les fonctions supports chez les constructeurs d'aéronefs, les exploitants de compagnies aériennes, les Maintenance et réparation aéronautique (MRO) et les motoristes.

Le développement de cette offre de formations supérieures aéronautiques s'inscrit dans le cadre des projets structurants en cours menés par Ouest Provence, en collaboration avec ses partenaires.

Technologie

SNECMA

Un banc d'essai unique en Europe

Un projet de banc d'essai à l'air libre va bientôt voir le jour sur le site d'Istres. L'expertise démontrée des équipes Snecma (Safran) en matière d'essais, la typologie du site permettant les essais sol/vol de moteurs, la proximité des clients comme Airbus et Dassault Aviation, un réseau de PME spécialisées dans l'aéronautique et la capacité du territoire à innover ont joué en faveur du site provençal.

Ce nouvel outil intégrant des systèmes de mesures novateurs permettra d'effectuer, à partir de 2015, les essais de moteurs "verts" de nouvelle génération comme le LEAP ou les futurs concepts Open Rotors.

Le moteur LEAP, destiné aux nouveaux avions moyen-courriers d'Airbus et de Boeing, permettra une réduction de consommation de carburant de 15% par rapport aux moteurs actuels, une réduction de l'émission des oxydes d'azote (NOx) de 50 % et une diminution de 75 % de l'empreinte sonore.

Le moteur Open Rotor est un démonstrateur de moteur à hélices rapides non carénées en rupture technologique par rapport aux moteurs actuels. Il permettra de réduire la consommation de carburant de l'ordre de 30 % et de diminuer le bruit et l'émission des oxydes d'azote au niveau du moteur LEAP. L'enjeu de la mise en œuvre de ce banc d'essai est de taille pour le territoire avec, à la clé, la création potentielle de plus de cent emplois directs et indirects pour l'exploitation et la maintenance de ce moyen d'essai.

Au-delà de la création d'emplois, la dynamique initiée par un tel projet pourrait se matérialiser par le développement d'activités de recherche et d'innovation des futurs réacteurs civils et militaires sur l'axe stratégique « essais / services (maintenance, réparation, formation) » défini par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence comme axe prioritaire et repris dans la feuille de route du Pôle Pégase.

Aéronautique

Un pôle en phase d'approche

La signature de la promesse de vente du Centre de Montage Mercure est un premier pas concret vers la création d'un complexe dédié aux activités aéronautiques.

La promesse de vente par Dassault à Ouest Provence du site Centre de Montage Mercure (CMM) a été signée le 5 juillet. L'acte a été paraphé par Hugues Chambonnière, directeur d'établissement Dassault Aviation à Istres, en présence du président de Ouest Provence, et de deux vice-présidents. Le coût de cette acquisition est de 13 156 000 €. En langage aéronautique, on pourrait comparer cette étape au roulage, le moment où l'avion quitte son point de stationnement pour se positionner sur la piste d'envol. L'acte d'achat, qui devrait être formalisé prochainement, marquera alors le décollage du pôle aéronautique.

Implanté au nord-est de la base 125, ce complexe comportera un ensemble de bâtiments de production et de locaux à vocation tertiaire pour un total de 45 000 m² de surface bâtie, sur une première tranche de terrain de 33 ha, le tout pour implanter de nouvelles entreprises. En cohérence avec les axes stratégiques du pôle aéronautique et spatial Pégase, et en complémentarité avec le projet Henri-Fabre, le pôle aéronautique Ouest Provence sera le lieu idéal pour développer des activités et créer de nouveaux emplois. Notamment dans le domaine de l'excellence en matière d'essais, mesures, simulations autour des acteurs-clés présents à Istres et des 1 300 spécialistes des essais existants (Direction générale de l'armement essais en vol, Dassault Aviation, Snecma, EADS, Thales, l'École du personnel navigant d'essais et de réception).

Ce pôle contribuera au développement de l'offre de service nécessitant un accès piste : maintenance, training, réparation, au profit d'opérateurs agissant pour le compte de la base aérienne 125 et/ou d'industriels en recherche d'implantation. Il s'attachera aussi à développer l'offre de formation pour accompagner la montée en puissance de ces activités et permettre l'accès à de nouveaux emplois.

Plusieurs projets d'implantation sont d'ores et déjà à l'étude et proviennent de grands groupes comme de PME innovantes. À long terme, le potentiel de nouvelles surfaces de bâtiments s'élève à 110 000 m² et devrait générer un millier d'emplois directs à forte valeur ajoutée.

AÉROSTATS

Des dirigeables dans le ciel de Ouest Provence ?

Dans les 34 plans d'action, qui expriment la « nouvelle France industrielle » voulue par le gouvernement Ayrault, la filière des dirigeables gros porteurs (DGP) a été désignée comme une priorité de développement économique. Le dirigeable connaît ainsi un regain d'intérêt, notamment grâce aux progrès technologiques en matière de textile, d'énergie, d'aérodynamique. Mais aussi en vertu des préoccupations environnementales qui le rendent économique et écologique. Depuis 2009, l'implication d'industriels français dans une étude de faisabilité a montré que ce moyen de transport peut être « une filière à part entière au même titre que l'hélicoptère et les drones », soutient Jean-Yves Longère, le directeur du Pôle Pégase.

Le futur pôle aéronautique Ouest Provence est d'ores et déjà pressenti pour accueillir une zone d'activité dédiée aux aérostats. Dans un premier temps, la zone pourrait accueillir des activités de développement et d'essais des prototypes de DGP et de dirigeables stratosphériques. À terme, c'est leur production en série qui pourrait y être localisée. Le premier prototype de DGP est attendu pour 2018.

ÉCONOMIE VERTE

Un prototype sort des eaux

Le projet de parc d'éoliennes flottantes dans le golfe de Fos, « Provence Grand Large », est en passe d'atteindre un premier palier de concrétisation, d'ici la fin de l'année 2013, avec l'installation à Fos-sur-Mer d'un premier prototype d'éolienne. Il est porté par un consortium piloté par EDF Énergies Nouvelles. Il consiste en un parc de treize éoliennes flottantes à axe vertical, pour une puissance totale de 26 megawatts.

Ces éoliennes s'appuieront sur la technologie Vertiwind, développée par les sociétés Tecnip et Nénuphar. Cette nouvelle technologie permet de contourner le problème des fonds marins méditerranéens qui plongent très rapidement. En effet, tandis que les éoliennes offshores classiques, reposant sur le plancher océanique, ne sont généralement pas implantées à des profondeurs excédant 40 mètres, les éoliennes flottantes Vertiwind pourraient être installées jusqu'à 200 mètres de profondeur.

Le premier prototype d'éolienne Vertiwind sera installé d'ici fin 2013, sur terre, à Fos-sur-Mer. Treize autres éoliennes devraient être ensuite implantées au large, à un endroit où la profondeur de la mer est de 80 mètres. Elles devraient être raccordées au réseau fin 2016. Cette première phase d'expérimentation permettra de définir s'il est possible de lancer une véritable filière industrielle sur Ouest Provence. Notre territoire présente des atouts majeurs : une tradition industrielle forte, la production d'aciers à haute valeur ajoutée, la frabrication de mâts d'éoliennes et de plateformes off-shore et un positionnement central en Méditerranée. Déjà, EDF Energies Nouvelles s'est rapproché des acteurs du territoire, pour une évaluation des compétences disponibles et des éventuels besoins en formation.

Nautisme

Le catamaran photovoltaïque a le vent en poupe

Au cours de l'été 2013, la société ouest-provençale Polycréatis a testé avec succès sur l'étang de Berre, le prototype du SunSeaRider 16, un catamaran électro-solaire qui peut transporter de cinq à sept personnes. Ce navire, qui offre une réelle autonomie énergétique grâce à une habile combinaison de l'électrique et du solaire (batteries au lithium et capteurs photovoltaïques), a aussi reçu la médaille d'or du concours Lépine européen 2013.

« Les marchés pour le SunSeaRider sont multiples, explique Eric Magre, le concepteur de ce bateau de l'avenir et vice-président de Polycréatis. *La version SunSeaRider 16, qui a navigué cet été à Istres, est principalement destinée à des loueurs, des hôtels et des particuliers. Le SunSeaRider 16 XL, qui compte de 7 à 10 places et qui sera disponible au printemps 2014, est plus particulièrement destiné aux navettes de transport de passagers et à la promenade à usage des hôtels et collectivités ».* D'autres débouchés sont d'ores et déjà envisagés. *« Nous travaillons sur une version SunSeaRider 39 qui permettra la croisière hauturière, et qui ouvrira la porte à des applications de transport de passagers en plus grand nombre. En parallèle, nous mettons en place un système de gestion de flotte à distance destiné aux multi-utilisateurs et un système de réservation et d'achat en multipropriété destiné aux particuliers ».* En effet, les SunSeaRiders, contrairement aux autres navires, ne nécessitent ni maintenance ni de refaire le plein ou de recharger le navire. *« Leur disponibilité est donc totale,* précise Eric Magre. *Elle répond parfaitement aux exigences de la multipropriété et aux attentes d'une clientèle qui bénéficie aujourd'hui de moins de temps de loisirs et souhaite en disposer pleinement ».*

Si le prototype et les outillages ont entièrement été réalisés par Polycréatis à Istres, les concepteurs souhaitent s'entourer de partenaires industriels pour la fabrication en série, ne gardant alors que l'assemblage final, le contrôle qualité, et la commercialisation. *« Nous finalisons actuellement notre recherche de fournisseurs pour la production en série, que ce soit pour les aspects de fabrication et pour tous les composants constituant le SunSeaRider, afin de maintenir les objectifs ambitieux de prix de vente qui ont été fixés. Nous serons techniquement prêts à lancer la production en série d'ici quelques semaines. Elle devrait se faire sur Istres et nous travaillons intensément, avec les institutions de Ouest Provence, à la mise en place de tous les moyens nécessaires »*

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.sunsearider.com

TRANSPORT

Des navettes sur l'étang de Berre

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts en matière de développement durable, d'innovation et de transports réguliers, le SMGETU souhaite renforcer l'offre routière existante par un système innovant de déplacements : une navette maritime sur l'étang de Berre telle qu'elle a été préconisée par le SCoT. À ce titre, il se propose aussi d'engager des travaux d'aménagement de stations maritimes.

En effet, des lignes maritimes permettraient de relier les territoires Est et Ouest de l'étang de Berre qui connaissent des évolutions socio-économiques importantes, en lien avec des mutations industrielles, qui se traduisent par des modifications de comportements des habitants. Notamment, la perméabilité entre les deux territoires se développe, conduisant à une augmentation des déplacements. L'enquête ménages, menée en 2009, a permis d'évaluer le nombre de déplacements quotidiens entre les communes limitrophes de l'étang de Berre : 2600 entre Marignane et Istres ; 6300 entre Martigues et Marignane ; 10 000 entre les communes de l'est (Berre, Marignane, Rognac, Vitrolles) et celles de l'ouest (Istres, Martigues, Miramas, Saint Mitre). Le projet de lignes maritimes constitue un atout indispensable à l'accompagnement de cette démarche visant à réduire les freins aux déplacements des habitants du pourtour de l'étang de Berre. Il complétera les moyens déjà en place qui devront également être renforcés. Bien entendu, un système de correspondance est à organiser en lien avec les réseaux de transport urbain et notamment les lignes de bus à haut niveau de service en projet. Une étude opérationnelle pour la mise en œuvre de la navette maritime sera lancée d'ici la fin de l'année pour un rendu au deuxième trimestre 2014. Elle précisera les contraintes techniques d'exploitation de la navette ainsi que les conditions économiques et organisationnelles de mise en service.

Chantier

Un levier en faveur de l'insertion

Depuis 2008, Ouest Provence soumet ses marchés publics aux clauses d'insertion. Plus de 146 684 heures ont été réservées en 2013 à ces actions, permettant un retour progressif à l'emploi pour les bénéficiaires.

L'introduction d'une clause sociale dans une commande publique répond à une exigence d'un marché qui s'attribue en fonction de critères liés à l'emploi ou la lutte contre les exclusions. La clause sociale permet ainsi à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché de travaux, de services ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

Depuis 2008, affirmant en ce domaine un volontarisme politique et en appliquant l'article 14 du Code des marchés publics, Ouest Provence met en œuvre des clauses sociales dans ses marchés, faisant de l'insertion une condition d'exécution. En 2009, un volume de 3813 heures avait été réalisé ; il s'élève à 146 684 pour le premier semestre 2013. Dans ce domaine, le projet de rénovation urbaine de Miramas a été un important moteur. Il a permis que les maîtres d'ouvrages et les entreprises attributaires intègrent plus aisément les clauses d'insertion dans la gestion de leur projet. Ainsi, en leur imposant de réserver aux habitants des ZUS, 8 % des heures travaillées sur le volume d'activité généré par les projets, ce sont près de 60 000 heures qui ont été réalisées au nord de la ville de Miramas par environ 140 personnes sur 21 chantiers différents.

Appui stratégique

La maison de l'emploi Ouest Provence, en collaboration avec les acteurs de l'insertion du territoire, pilote la mise en œuvre des clauses d'insertion. Deux « facilitatrices » apportent un appui stratégique et méthodologique aux maîtres d'ouvrages, informent les entreprises attributaires, accompagnent la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion et en assurent le suivi et le contrôle en établissant un bilan quantitatif et qualitatif. Grâce à cet accompagnement de la MDE, la société istréenne "Couleurs Locales" a eu accès aux marchés de la cité administrative d'Istres et des arènes de Fos-sur-Mer. « *Nous avons répondu aux appels d'offres correspondants à ces deux marchés*, explique Laurence Debuchy, secrétaire de "Couleurs Locales". *Pour répondre à nos besoins de personnels en insertion, nous avons collaboré avec la société ID Intérim (une entreprise de travail temporaire d'insertion, ndrl). Nicolas Leca nous a été présenté. Il compte aujourd'hui parmi nos effectifs* ». En effet, très satisfait de son sérieux et de ses compétences, « *nous avons intégré Nicolas comme apprenti. Il suit une formation de plaquiste au sein du CFA d'Arles. Nous remplissons ainsi pleinement notre mission d'accompagnement à l'insertion. C'est un donnant-donnant que nous apprécions au sein de la société et que nous privilégions. Grâce à l'appui de la MDE Ouest Provence, nous trouvons toujours une solution qui nous permet de remplir les conditions d'attribution tout en respectant nos contraintes économiques* ».

En 2014, la perspective de 23 nouvelles opérations intégrant une obligation d'insertion sur de nouveaux marchés laisse présager quelques 70 000 heures annuelles de travail pour les demandeurs d'emploi de Ouest Provence.

Laurence Debuchy & Nicolas Leca sur le chantier de la cité administrative à Istres.

Fos-sur-Mer

Les courts de tennis se mettent à couvert

Sur le site du stade nautique, sont implantés trois courts de tennis non couverts qui ne permettaient pas l'utilisation des structures pendant les périodes d'intempéries. Une structure close et couverte en géotextile, d'une surface totale d'environ 1296 m², va être construite afin d'abriter deux terrains. Dans le même temps, la création de vestiaires, douches et sanitaires en conteneurs réaménagés permettra d'améliorer le fonctionnement de cet équipement. La mise en place d'une clôture périphérique et l'aménagement de l'accès au nouveau bâtiment complèteront ces travaux d'un montant de 1 026 575 euros.

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Le bassin central arrive à bon port

L'aménagement du bassin central s'achève avec une quatrième et dernière phase de travaux d'envergure qui clôture la rénovation et l'embellissement de la zone portuaire. Cette ultime phase, dont le budget de réalisation s'élève à 6 748 220 euros, concerne la partie est du bassin, dans le prolongement de la capitainerie. La voie le long du port va être aménagée, des terrasses seront construites dans le prolongement des immeubles prochainement habités, des parkings et des plantations sont d'ores et déjà programmés. Une voie de déviation, dédiée à la circulation des camions, a été créée au nord de cette zone réservée.

Cornillon-Confoux

Un village toujours plus beau

La politique d'embellissement du village de Cornillon-Confoux se poursuit avec l'enfouissement des réseaux aériens, la modernisation de l'éclairage public et le pavage des rues du village ou la rénovation des chaussées. En ce dernier trimestre 2013, la montée des Aires se refait, à son tour, une beauté. Pour un montant de 66 996 euros, les réseaux France Telecom et de moyenne tension sont mis en discrétion. Une fois l'enfouissement et le raccordement opérés aux habitations privées, la chaussée est refaite à neuf.

Istres

Une aire de grand passage pour les gens du voyage

Dès 2014, Istres répondra aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, grâce à un lieu d'étape d'une capacité de 100 places.

Ce terrain sera aménagé pour accueillir l'aire de grand passage d'Istres.

Répondant aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage défini en 2012 par les services de l'État et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, une aire de grand passage va prochainement être disponible sur la commune d'Istres. Située sur un terrain de deux hectares, jouxtant le chemin de Fanfarigoule, elle pourra accueillir une centaine de caravanes lors de grands rassemblements.

L'obligation d'accueil des gens du voyage, spécificité française avec l'Irlande, a été instaurée en 1990, et redéfinie par la loi Besson du 5 juillet 2000. L'article premier de la loi impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer des aires d'accueil. Si elles respectent ces obligations d'aménagement, leur maire peut initier plus rapidement une procédure d'évacuation administrative pour faire cesser les stationnements illicites. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV), révisé tous les six ans, détermine le nombre d'aires de chaque type à créer.

Le dernier en date pour les Bouches-du-Rhône préconisait la création d'une aire de grand passage à Istres. Ce type d'accueil est destiné à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels. Il est réservé aux rassemblements de 50 à 100 caravanes, sur une période de une à trois semaines, ce qui impliquent des aménagements sommaires.

Ainsi, les travaux initiés par Ouest Provence pour l'aire de grand passage d'Istres, pour un montant total de 554 800 euros, consisteront en l'aménagement de la plateforme : aplanissement, enherbement et plantations d'arbres, installations de trois points d'eau potable et de systèmes de récupérations des eaux grises et noires, mise à disposition de containers pour les déchets, aménagement d'un merlon planté de cyprès. La gestion de cette aire sera communale.

Grans

Une maison pour les associations

Le bâtiment situé 24, rue Aristide Briand à Grans, encore occupé il y a peu par le comité feu et l'ancienne crêche, va connaître une nouvelle existence. À proximité du square public et du lavoir de la grande fontaine, la batisse est idéalement placée au cœur du village. Grâce à des travaux de réhabilitation et de réaménagement,elle va se transformer en maison des associations. Le montant des travaux s'élèvera au total à 1 833 728 euros. Un équipement très attendu par la population gransoise.

La volonté architecturale de cette transformation est d'optimiser les espaces, en permettant une modularité et en favorisant le partage des espaces. Les associations, quelles que soient leurs vocations culturelles, sociales ou sportives, trouveront ainsi à exprimer leur potentiel dans les meilleures conditions. Cette nouvelle maison des associations comprendra une salle de réunion de 90 m² située au rez-de-chaussée, qui aura la particularité de posséder une scène démontable, ainsi qu'une cloison amovible permettant de créer deux espaces distincts. Au niveau 1, se trouvera une salle d'activités de 90 m² au niveau 1, modulable en deux espaces de 45 m² chacun. Dans cette partie du bâtiment, le parti-pris architectural est de valoriser la très belle charpente apparente. Sur les deux niveaux confondus, un accueil, onze bureaux, deux kitchenettes ainsi que des sanitaires, pour une surface totale de 170 m² seront disponibles. La cour arrière sera dédiée à des espaces extérieurs partagés. Une terrasse en béton désactivé permettra de prolonger certaines activités à l'extérieur. Il sera possible de jouer sur le terrain en stabilisé, d'organiser des manifestations sous le préau. Des places de parking seront créées sur la place de la fontaine et la rue Aristide Briand.

Miramas

Le chemin de Calameau s'enrobe de neuf

Le Conseil général a dernièrement rétrocédé la voie départementale dite « chemin de Calameau » à la commune de Miramas, accompagnant ce transfert de subventions permettant d'envisager sa rénovation. Au total, avec un complément d'investissement de la part de l'intercommunalité, un budget de 1 637 693 euros a été alloué aux travaux supervisés par les services de Ouest Provence. Sur plus d'un kilomètre, le revêtemement de la chaussée et des trottoirs a été repris et remis à neuf.

Symcrau

Protéger la nappe de Crau

Sous la coordination du Symcrau, le comité de pilotage du contrat de nappe de la Crau s'est dernièrement réuni pour une première séance de travail, au cours de laquelle ont été définies les étapes d'élaboration du contrat, l'organisation de la première phase de travail et les thématiques à travailler en ateliers.

Le contrat de nappe est un outil de gestion partenariale de la ressource en eau sur le territoire de la Crau. C'est un programme d'actions cohérentes à conduire pendant cinq à sept ans pour répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et socio-économiques de l'eau. Ce contrat s'établit dans la concertation. Il est le fruit de débats, d'échanges constructifs permettant de s'entendre sur une charte d'objectifs et de s'engager dans un programme d'actions.

Le chantier du contrat de nappe ainsi lancé sera rythmé par de nombreux temps de travail partagé, des ateliers participatifs, des visites sur le terrain et d'une information régulière sur ses avancées.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

04 42 56 64 86 ou contact@symcrau.com

Assainissement non collectif

Un diagnostic en cours

Ouest Provence a pour compétence le service public d'assainissement non collectif, délégué à la SAUR depuis peu afin d'harmoniser les méthodes de travail sur l'ensemble du territoire. Le recensement des foyers concernés est en cours de finalisation, la campagne de diagnostic va se dérouler jusqu'aux premiers jours de 2014.

Le cadre légal

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques, pour des habitations non desservies par un réseau public de collecte des eaux usées. Avant d'être rejetées dans le milieu naturel, les eaux vannes (eaux des toilettes) et les eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche…) doivent être traitées, afin de prévenir tous risques sanitaires ou environnementaux et protéger la ressource en eau. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et les normes européennes ont trouvé une traduction dans les différents codes (code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, code de l'urbanisme). La mise en place d'un Spanc est une obligation légale pour les collectivités et s'y soumettre est une obligation pour les usagers.

Les délégataires

L'eau et l'assainissement sur le territoire de Ouest Provence relèvent de la compétence de l'intercommunalité, qui s'est dotée d'un Spanc. La gestion de ce service a dernièrement été confiée à une société unique pour l'ensemble du territoire, la SAUR, afin d'harmoniser les méthodes de travail d'une commune à l'autre. Les techniciens de la SAUR ont procédé à un recensement des foyers concernés par la mise en conformité d'un assainissement non collectif, identifiant plus de 2200 foyers sur l'ensemble du territoire Ouest Provence.

La campagne de diagnostic

Entre novembre 2013 et janvier 2014, des techniciens de la SAUR contrôleront les habitations situées en zone d'assainissement non collectif qui n'ont pas été visitées depuis quatre ans. Les propriétaires recevront un avis de passage accompagné d'une plaquette expliquant leurs obligations. Ils devront fournir toutes les copies des documents concernant l'installation : certificat de vidange, avis de l'administration sur l'installation, permis de construire, acte de vente, résultats d'analyse… Après la première visite, les particuliers disposent de quatre ans pour mettre leurs installations en conformité. Rappelons que depuis le le 1er janvier 2011, le vendeur d'une maison disposant d'un ANC a l'obligation de fournir un certificat de conformité de ses installations. La durée de validité du document établi par le Spanc est de trois ans. En l'absence de ce document, la vente ne peut être réalisée.

Pour les constructions neuves, le code de l'urbanisme, précise que « le permis de construire ne peut être accordé que si les constructions projetées sont conformes aux dispositions législatives ou réglementaires concernant leur […] assainissement […] ». La vérification de cette conformité, également assurée par le Spanc, conditionne la légalité de la délivrance du permis de construire par le service instructeur.

La mise en conformité

Le coût moyen de la réhabilitation d'une fosse et de l'installation d'un système conforme d'épandage s'élève à 8500 euros. La réglementation prévoit que les particuliers utilisant des installations non-conformes sont contraints à réaliser les travaux d'office, suite à une mise en demeure du maire. Ils ont également l'obligation de rembourser par échelonnement la collectivité dans le cadre de travaux de réhabilitation pris en charge par celle-ci.

Le Grenelle de l'environnement a mis en place un «éco-prêt» à taux zéro pour financer les projets de réhabilitation des ANC. Des aides sont également distribuées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). Un prêt auprès de la Caisse d'allocations familiales ou d'une caisse de retraite peut aussi être sollicité.

CONTACT

Service eau et assainissement Ouest Provence
Vincent Ripert au 04 42 11 26 44
contact.anc@ouestprovence.fr

SAUR
Ludivine Morel au 04 90 57 90 85
ou lumoral@saur.fr

Être à l'Ouest

Née il y a 50 ans de la volonté de l'État de faire de cette région une «Californie» française, la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, en se construisant entre industrie et monde rural, est devenue un territoire unique, qui exerce un pouvoir attractif très fort. Ce sont ceux qui en foulent la terre qui en parlent le mieux…

Un Eldorado moderne

Le projet de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (ZIF) naît dans une période d'euphorie. Les trente glorieuses sont résolument placées sous le double signe du gigantisme et de la croissance. La France se veut leader dans de nombreux domaines économiques. Le projet de la ZIF est une utopie fondée sur un mythe technologique et industriel qui aboutirait à un nouveau modèle de société. Sur une superficie de 20 000 hectares, le plus grand port européen participerait au développement de la France, les industries de pétrochimie, construction métallique, centrale électrique tourneraient à plein régime, plus d'un million de personnes pourraient venir vivre sous le soleil de Fos-sur-Mer. Au milieu des marais de Fos, aux portes de Camargue, se trouverait ce nouvel Eldorado. Ainsi est-il vendu à la télévision ou dans les journaux, en cette fin des années 60…

Ils ont été des milliers à se lancer dans cette conquête de l'Ouest en bleu-blanc-rouge. Il a tout d'abord fallu creuser les darses et aménager le port, suivre le plan tracé en rouge par les ingénieurs de la DATAR, au mépris de l'histoire des autochtones, en bousculant les habitudes, en brisant des vies parfois. Mais qu'est-ce que l'intérêt particulier au regard du collectif ?… De 1969 à 1973 sont construites les grandes usines qui ont fait l'histoire industrielle de la ZIF. Les hommes-bâtisseurs vivent dans des caravanes, dans des conditions précaires, dignes de pionniers d'une nouvelle ère.

Le choc pétrolier de 1973 coupe l'élan fondateur. La réalité rattrape l'histoire. Le développement économique n'est pas au rendez-vous, on parle de licenciements, de grèves, de plans sociaux. Le modèle fosséen est remis en cause.

Depuis la ZIF ne cesse de se réinventer.

3 000 hectares ont été classés en zones protégées, créant un espace incongru où voisinent les industries les plus polluantes avec des marais qui se donnent des airs de Camargue. La ZIF cherche aujourd'hui un nouveau souffle dans les industries vertes, à côté de la logistique, pour développer leur activité économique. Elle aspire à un développement durable, dans tous les sens du terme. La conquête de l'Ouest est toujours d'actualité.

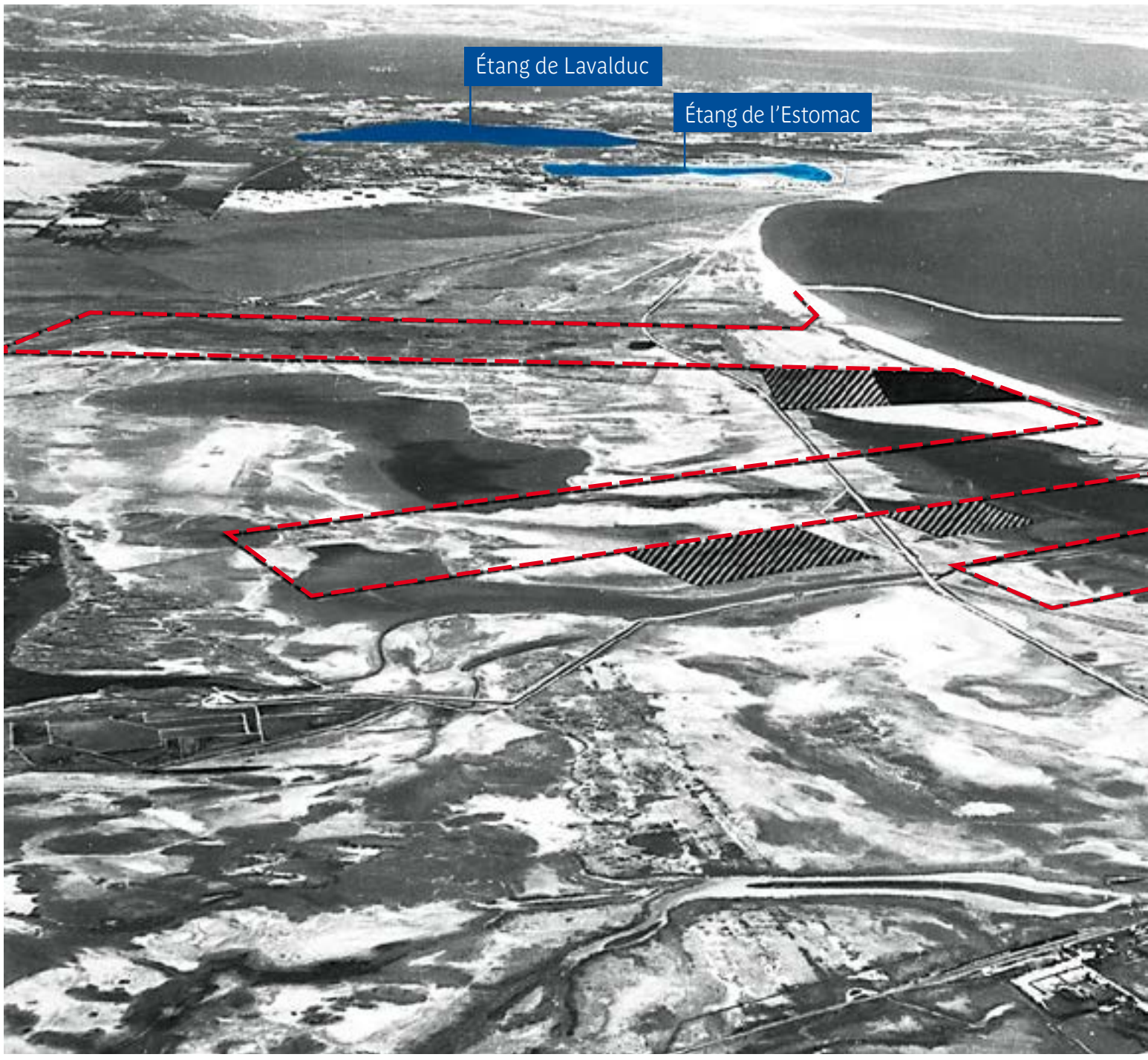

CHRONO

1952 Ouverture du plus grand port pétrolier d'Europe à Lavéra. En 1958, se construit un réseau de pipelines, reliant les s
et l'Allemagne. Il sera mis en service en 1962. **1963** Création du syndicat mixte d'aménagement et d'équipement, mar
industrielle et portuaire devant permettre à la France de retrouver sa place de puissance mondiale et de rivaliser avec
Port Autonome de Marseille (PAM), établissement public de l'État. Il est chargé de l'élaboration du plan de masse de
ment et sa gestion lui sont confié par l'État l'année suivante. Le PAM devient GPMM (grand port maritime de Marseille)
1973 Démarrages des premières installations industrielles : Solmer, Air-Liquide, Gaz de France… Les chocs pétroliers et l
de la zone. **2000** Le développement industriel redémarre, la croissance des échanges internationaux génère une augment
à la logistique s'implantent.

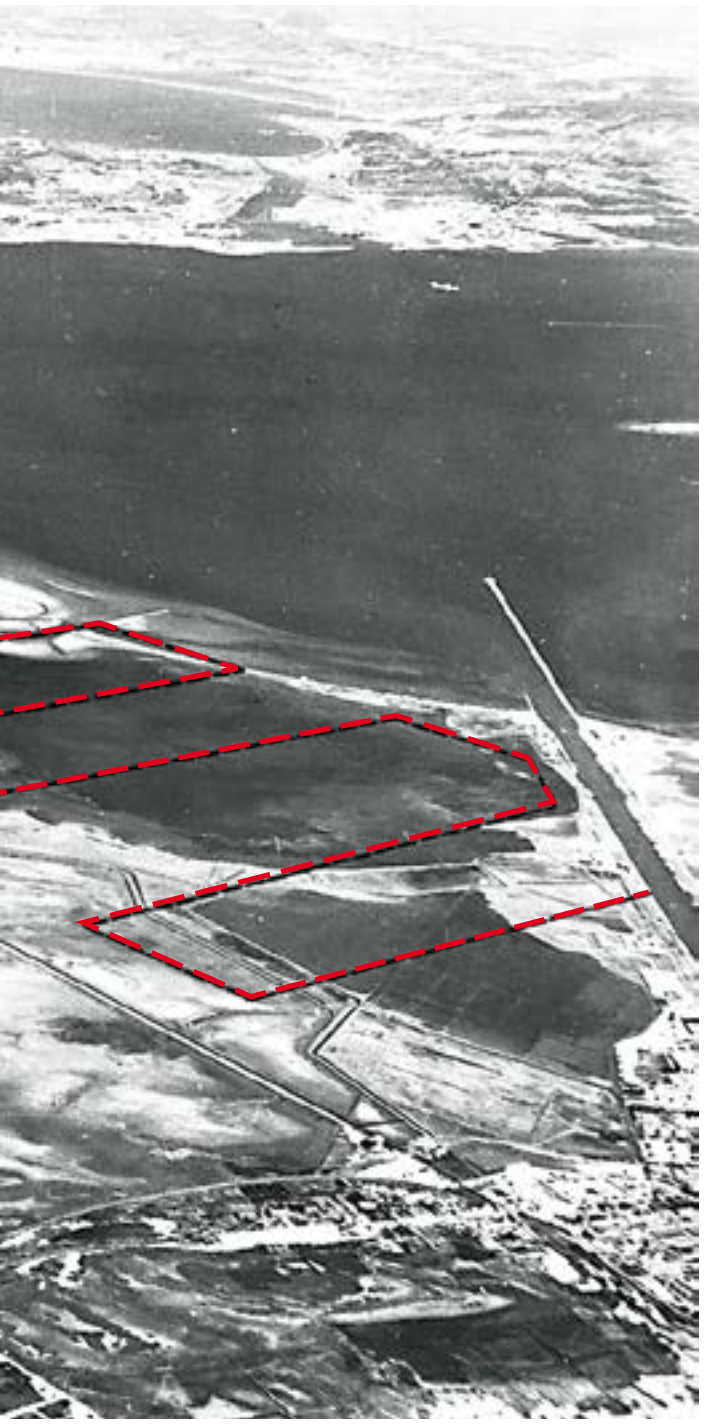

sites pétroliers du pourtour de l'étang de Berre à l'Alsace
rquant ainsi la naissance officielle du projet d'une zone
c les grands ports d'Europe du Nord. **1966** Création du
la zone industrielle et portuaire de Fos. Son aménage-
en 2008. **1970** Première escale d'un porte-conteneurs.
la crise économique freinent fortement le développement
tation du trafic des containers, de nouvelles sociétés liées

Récits croisés

Tous deux acteurs de l'activité économique de la ZIF, l'un dans le secteur portuaire, l'autre dans l'industrie, Amaury de Maupeou et Léon Pliszke regardent le territoire avec respect et satisfaction. Regards croisés de deux passionnés, qui témoignent de sa dimension industrielle.

LÉON PLISZKE

SIDÉRURGISTE FRAÎCHEMENT RETRAITÉ DE ARCELLOR MITTAL

Comme de nombreux «anciens» sidérurgistes, je suis originaire du nord de la France, de Lorraine exactement. J'avais passé un CAP d'aciériste au sein du centre d'apprentissage de la région. J'ai aussitôt commencé à l'usine de Wendel à Hayange, comme mon père avant moi. C'était encore cette période du patronat paternaliste : on naissait chez de Wendel, on mourrait chez de Wendel. Mais en mars 1978, j'ai été licencié. J'ai eu l'opportunité de pouvoir être embauché à Solmer, sur la zone de Fos. J'ai déménagé en quinze jours avec ma femme et mes deux enfants. On nous avait laissé le choix entre Arles et Miramas pour se loger. En octobre 1978, on s'installait à «la Rousse» à Miramas. Bien que neufs, les appartements étaient mal fabriqués. Il pleuvait dans notre séjour. Nous avons donc rapidement déménagé pour Martigues.
J'ai continué à me former et je suis rapidement devenu haut-fourniste. J'aime avec passion ce métier, même si c'est un des plus durs de la sidérurgie. Regardez mes yeux ! Ils pétillent encore rien qu'à se souvenir de la coulée à plus de 1600°, lorsque l'on est à côté de la rigole qui est toujours la même depuis plus de cent ans.
La sidérurgie en Provence n'a pas l'esprit paternaliste qu'elle revêt en Lorraine. Ici, dès notre arrivée, il a été question de compétition. L'échec du développement de la zone a vite imposé les problèmes de licenciements, nous obligeant à nous battre pour garder nos places. Pendant longtemps, nous avons vécu sous pression, nous n'avons pas pu construire un esprit d'entreprise. Et puis nous étions des immigrés ici, au départ. Ce n'est pas une légende ceux qui nous murmuraient «casque à pointe, tu viens manger mon pain...». Il a fallu se faire accepter petit à petit.
Mais maintenant je me suis intégré, je vis à Fos où j'ai construit ma maison depuis laquelle je peux voir la cheminée de l'usine. Je ne veux plus repartir, ma vie est ici. La ville a beaucoup changé depuis notre arrivée, en mieux. Notre cadre de vie est agréable, je ne peux m'imaginer ailleurs.

AMAURY DE MAUPEOU

COMMANDANT DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

J'occupe depuis 2011 les fonctions de commandant du port de Marseille. Venant de la marine marchande et ayant exercé des fonctions de commandement à Bordeaux, mon expérience me permet de dire que Fos est vraiment un port extraordinaire, avec des spécificités que l'on ne trouve qu'ici. Il n'a pas d'épisodes de brume, ou très rarement ; il n'y a pas de phénomène de marée ; il a beaucoup d'eau, le tirant met les navires en sécurité. Par contre, nous devons gérer les effets du Mistral, ce qui n'est pas toujours une mince affaire. Mais les quais sont très bien orientés. Nous devons aussi prendre en compte la problématique du transport de matières dangereuses, même à travers le chenal de Caronte, tout en combinant le trafic fluvial et ferroviaire.
C'est vraiment un site unique, un port du monde.
Sur les bassins Ouest, nous comptons 5000 escales par an de navires commerciaux qui transportent des produits bruts ou raffinés, des céréales, des containers... Le commerce du monde défile sous nos yeux, depuis la vigie de Port-de-Bouc, lieu où nous veillons sur le golfe de Fos. Ma mission principale est là : veiller à la régulation du transport maritime afin de faciliter les échanges commerciaux et participer ainsi au développement économique du territoire. À cet effet, 24/24h et 365/365 jours, avec les agents du port, nous devons coordonner les nombreux services portuaires : le remorquage, le pilotage, le lamanage, sans oublier les services administratifs qui veillent au respect des règlements nationaux et internationaux, tout en collaborant avec les gendarmes maritimes et les marins-pompiers. Nous assurons aussi la surveillance du site, plus de 10 000 hectares, dont il faut protéger les accès et les ouvrages publics.
C'est un travail très prenant et passionnant qui donne l'impression d'être encore à bord d'un grand vaisseau.
Mes hommes et moi-même formons toujours un équipage. Nous sommes simplement basés sur terre, entre ciel et mer. Notre horizon reste la mer, même si nous surveillons les installations de la zone de Fos-sur-Mer avec assiduité.

Extension du domaine de l'utopie

Depuis plus de trente ans, la compagnie Ilotopie et le Citron Jaune puisent dans le territoire de Ouest Provence l'inspiration de leurs créations et l'élan pour s'inscrire dans l'histoire de cette société dont ils sont les agitateurs publics. Lumière sur le lien entre art et territoire.

En 1978, Bruno Schneblin s'échouait sur la dernière île avant la mer, dans l'embouchure du Rhône. « *Je quittais Paris à bord de ma péniche, je cherchais un endroit où habiter entre Marseille et Sète. La consultation des cartes d'état major m'a conduit jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône où j'ai appris qu'une petite île était à vendre… Je voulais en faire mon havre, entre deux projets artistiques, une base de lancement pour mes opérations artistiques de vente de désordre aux collectivités !* ». Ilotopie naissait des eaux.
Cinq ans plus tard, Françoise Léger rejoint Bruno dans ce bout du monde dont le levant est barré par les usines de la zone industrielle. Les arts de la rue et le théâtre font bon ménage, dans un désordre organisé. Le Citron Jaune est porté sur les fonds baptismaux.
À l'Ouest de l'étang de Berre, la création est au rendez-vous et elle se répand dans tous les ports du monde. En effet, il existe un lien presque existentiel entre ce teritoire et la création artistique d'Ilotopie. La compagnie puise dans la terre des marais et les fumées des usines le génie de son inspiration.
Françoise garde encore intacts les souvenirs de son arrivée à Port-Saint-Louis. « *Je me croyais dans un monde entre l'Europe de l'Est et l'Amérique profonde. Dans de grandes avenues vides, des mômes dans des supers bagnoles roulaient le soir, la musique à fond. Les cargos venaient encore dans le port. Il y avait des congères de sable sur la route entre Fos et Port-Saint-Louis. Et aucune route pour aller à la plage Napoléon qui était un vrai no man's land. Comme Bruno, j'aime les paradoxes. Et ce territoire est un vrai paradoxe entre, d'un côté, une industrie hyper présente et déshumanisante avec ses grues immenses et ses fumées colorées, et de l'autre côté, la Camargue avec ses flamants et ses marais. Cette singularité est dynamique. Elle stimule la création. Nous nous sommes imprégnés du vent et de l'eau, et nous avons créé* ».
« *Pour ce territoire neuf, il fallait trouver de nouvelles mythologies*, soutient Bruno. *Les vieux ports sont morts, il faut les faire revivre. Ilotopie se place dans ce projet. Celui d'écrire de nouveaux mythes, créer de nouveaux héros et faire vivre des évènements novateurs pour offrir quelque chose à l'avenir. C'est ainsi que nous avons pensé notre projet de cité lacustre, présenté cet été à Martigues, sur l'Etang de Berre* ». C'est en ce sens que la zone industrielle est forte de sens et de création. « *Ilotopie est une ode à la zone industrielle. Nous détournons le sens des objets, mais les décors et les matériaux sont les mêmes que ceux qui servent de cadre ou sont travaillés à côté des quais du grand port de Marseille. Nous fonctionnons ni plus ni moins que comme des industries. Nous avons la même démarche que les travailleurs voisins : nous transformons l'acier, nous utilisons de la résine polyuréthane, nos containers partent d'ici à travers le monde. Ilotopie est la charnière entre la nature et l'industrie, elle est intrinséquement liée à son territoire* ».
Tellement liée que la compagnie et le Citron Jaune jouent régulièrement les agitateurs sociaux. En bousculant l'ordre établi par l'intermédiaire des arts de la rue, mais aussi en s'impliquant dans les grands débats propres au territoire. « *L'épisode de l'incinérateur a été déterminant pour nous,* se souvient Françoise Léger. *En préparant la programmation d'un des premiers festivals des Envies Rhônements consacrés aux énergies renouvelables, nous avons été alertés par Greenpeace sur la construction d'un incinérateur sur la ZIF. Socialement impliqués, nous avons organisé des débats sur la question de l'incinération des débats. Cela a alerté les populations, qui se sont mobilisées dès la rentrée en organisant des manifestations* ».
Est-ce le temps passé depuis sa naissance ou simplement le désir de s'ancrer plus encore dans ce territoire, le Citron Jaune fait maintenant œuvre patrimoniale. « *Nous avons dernièrement porté le projet* Mémoires du Port *du photographe David Desaleux et du sociologue Jérôme Huguet*, explique Françoise Léger, *dans lequel les « vieux » qui ont connu le port racontent son histoire. Nous devons garder la mémoire, la cultiver. Dans le même esprit, nous accueillerons dans les locaux du centre national des arts de la rue, une exposition du photographe Jean-Paul Olive, sur les sidérurgistes d'ArcelorMittal* ». Une manière de dessiner dans le temps les contours d'un territoire unique.

Enquête sur un grand chantier

À partir de l'ouvrage *Fos, les métamorphoses,* Agnès Regolo a écrit une pièce de théâtre qui montre que le cas fosséen est le symbole d'un développement économique univoque dans lequel l'homme cherche sa place.

« *Le théâtre est un miroir social*, clame Agnès Regolo, *il nous donne à voir nos vies, nos liens, nos histoires, nos complexités, nos paradoxes* ». Forte de cette conviction, la metteure en scène de la compagnie marseillaise "Du jour au lendemain" ne pouvait qu'être interpelée par la lecture de l'ouvrage « Fos, les métamorphoses », rédigée par l'historienne Hélène Vésian et éditée par l'association fosséenne Racino e Aveni *(lire ci-dessous)*. « *Ce livre à double facette porte en lui un germe théâtral. À côté du surplomb historique, celui de la Grande Histoire, il y a les petites histoires de vies. Des paroles d'ouvriers, d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres, de syndicalistes, de politiques, des paroles porteuses d'espoirs déçus, de souffrances, de peurs, de fiertés ou de joies, dans lesquelles se mêlent la nostalgie d'un paradis perdu avec l'acceptation d'une certaine modernité et de l'inquiétude quant à l'incertitude du futur* ».

Agnès Regolo se lance dans une collaboration créative avec Hélène Vésian. « *L'historienne s'est faite auteure, elle a réécrit le texte afin de faire de son travail patrimonial un objet théâtral d'une histoire emblématique de la société contemporaine* ». Les témoignages se sont associés les uns aux autres pour créer des personnages charismatiques et symboliques, l'histoire se lit comme une enquête, « *un thriller documentaire à dérouler, avec des rebondissements inattendus, bien que l'issue en soit connue par tous. Une histoire qui parle à tous tant ce qui s'est passé à Fos-sur-Mer est emblématique des aventures économiques et industrielles que décline le xx^e^ siècle : celle de la création d'un monstre qui ne tient pas ses promesses* ».

La compagnie Du jour au lendemain a été accueillie en résidence par Scènes & Cinés au Théâtre de Fos-sur-Mer. Trois temps de création au cœur même du chantier historique. « *Travailler ici, sur place, ne peut que nourrir notre création*, souligne Agnès Regolo, approuvée par Kristof Lorion, un des deux comédiens de la pièce. *Les usines, témoins privilégiés du passé, sont là, à portée de regard, nous respirons leurs fumées tout en admirant la mer au loin, et imaginant la vie « d'avant ». Nous nous nourrissons de cette blessure de l'histoire* ». Le temps en résidence a permis aussi un partage avec un public partie-prenante dans cette histoire contemporaine. « *En janvier dernier, lors de la première étape de création à Fos, nous avons procédé à une lecture publique. Cela nous a permis d'estimer la justesse du propos théâtral, de la pertinence des choix littéraires. Et surtout de nous confronter à ceux qui ont vécu cette aventure et de mieux en comprendre l'universalité* ». *Enquête sur un grand chantier* est interprétée par Agnès Regolo elle-même et Kristof Lorion. « *Nous sommes deux clowns passionnés et investis par notre sujet*, explique Agnès Regolo. *Nous nous saisissons d'un sujet monumental, mais en le soumettant à un dispositif ludique* ». Les comédiens évoluent au cœur d'un monde chimérique, fait de cartes démesurées qui construisent un monde neuf où l'homme se perd, parce que sans repères dans un paysage pourtant familier. Les structures métalliques du plateau, sous lesquelles s'installent les spectateurs, rappellent les grands vaisseaux d'acier qui barrent l'horizon à l'Ouest de Fos-sur-Mer. La sensation d'être au cœur du chantier s'impose. « *Nous avons un rapport direct au public, grâce à une petite jauge d'une centaine de spectateurs, installée sur le plateau du Théatre,* ajoute Agnès Regolo. *Ce rapport direct nous semble indispensable, pour mieux nous interroger ensemble sur notre présent dans sa complexité* ».

Cette nouvelle création de la compagnie Du jour au lendemain sera interprétée les 24, 25 et 26 janvier 2014 au Théâtre de la Minoterie à Marseille. « *Nous espérons pouvoir jouer* Enquête sur un grand chantier *dans le Nord de la France*, conclut Agnès Regolo. *Il entrera en résonnance avec l'histoire particulière de ce territoire et montrera toute l'universalité de l'aventure fosséenne* ».

Agnès Regolo & Kristof Lorion lors d'une répétition au Théâtre de Fos.

LECTURE

L'histoire d'une épopée industrielle et humaine

En 2010, l'association "Racino e Aveni" *de Fos-sur-Mer, grâce à la détermination de son président Louis Barnès, a édité l'ouvrage* Fos, les métamorphoses*, dont l'écriture a été coordonnée par l'historienne Hélène Vésian. L'objectif de ce travail patrimonial était de mettre en valeur la mémoire, d'hier et de demain. La parole a été donnée à de nombreux Fosséens, qui ont construit le nouveau visage de la ville métamorphosée par la construction de la zone industrialo-portuaire. Des hommes et des femmes venus de toute la France, qui ont réussi à faire leur ce pays et des « Fosséens d'avant » qui, pourtant contraints à un accueil forcé, on su ouvrir leur porte. « Ce travail d'histoire contemporaine, écrit Hélène Vésian, fait la preuve de la possibilité d'un vivre ensemble apaisé où des cultures différentes se sont d'abord côtoyées puis interpénétrées dans ce formidable creuset offert par ce territoire, jusqu'à former une sorte de modèle qui donne à Fos-sur-Mer toute son originalité ». Riches de témoignages, de photographies d'archives, d'élèments historiques,* Fos, les métamorphoses *permet d'appréhender la profonde mutation qui a été à l'œuvre sur ce territoire de l'Ouest de l'étang de Berre, en laissant entrevoir les leçons qu'il faudrait tirer de l'histoire.*

Fos, les métamorphoses, de Hélène Vésian, édité par l'association Racino e Aveni.

Enquête sur un grand chantier
Samedi 23 novembre à 15 h et 20 h 30
au Théâtre de Fos-sur-Mer
Tarifs : 10€ / 9€ / 6€ / 3€
Renseignements et réservations :
www.scenesetcines.fr

Opah, mode d'emploi

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation ou de mise aux normes de votre habitation. Grâce au dispositif Opah Ouest Provence, 80 % de ces travaux peuvent être subventionnés.

Pourquoi?

Face aux divers enjeux liés à la lutte contre l'habitat indigne, au phénomène de vacance de logements dans le parc privé et au développement durable, Ouest Provence promeut une politique de requalification du parc privé sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer les conditions d'habitat de sa population. C'est ainsi qu'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) intercommunale a été engagée jusqu'en 2017. Elle concerne 650 logements. Cette Opah vise notamment à remettre sur le marché des logements vacants, résorber l'habitat vétuste et insalubre, développer une offre locative à loyer encadré, permettre le maintien à domicile des personnes agées ou handicapées par l'amélioration et l'adaptation de leurs logements, tout en luttant contre la précarité énergétique.

Qui?

L'Opah s'adresse aux propriétaires dont les logements sont situés dans le périmètre défini par le programme de réhabilitation, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

Les aides sont accordées :

– pour les propriétaires occupants sous critères de ressources ;
– pour les propriétaires bailleurs qui s'engagent à mettre en place un loyer modéré.

Les logements doivent être construits depuis plus de 15 ans.

Les travaux doivent répondre aux objectifs et enjeux locaux à savoir :

– rendre les logements plust économes pour lutter contre la précarité énergétique ;
– rendre les logements décents pour lutter contre l'insalubrité ;
– remettre des logements vacants sur le marché locatif, avec des loyers modérés pour créer une offre de logement de qualité et conventionnée ;
– adapter les logements aux occupants à mobilité réduite.

Où?

L'Opah s'applique dans toutes les communes de Ouest Provence, sur un périmètre défini par les services de la commune et validé par les partenaires :

– Cornillon-Confoux : le cœur du village, Les Grandes Bastides, Le Pont de Rhaud ;
– Fos-sur-Mer : le cœur du vieux village, l'hypercentre, le quartier de la gare de Fos, le quartier de la plage ;
– Grans : tout le centre ancien du village ;
– Istres : le centre ancien, le cœur de ville, le quartier de Rassuen, le cœur du hameau d'Entressen ;
– Miramas : le centre-ville et ses quartiers adjacents ;
– Port-Saint-Louis-du-Rhône : le cœur de ville et ses quartiers périphériques, les faubourgs Hardon, Venise et Vauban, le quartier de la tour Saint-Louis.

Quoi?

Les travaux pris en charge doivent répondre à des critères d'amélioration du logement, soit en matière d'économie d'énergie, soit de remise aux normes générales.

Une étude gratuite du logement permettra d'établir un taux de dégradation ou de déperdition énergétique. Tous les travaux entrepris doivent permettre une amélioration notable du logement, pour pouvoir bénéficier des subventions.

Quelques exemples de travaux pris en charge :

– les travaux d'isolation des logements (isolation des toitures, des murs, changement des menuiseries, pose d'une VMC…) ;
– les changements de mode de chauffage pour des chauffages plus économes en énergie ;
– les travaux de décence du logement ou de mise en sécurité (réfection électrique…) ;
– les travaux d'adaptation du logement liés à l'âge ou au handicap (pose de monte-escalier électrique, rampe d'accès, changement de la baignoire pour une douche…) ;
– les travaux lourds de remise aux normes des logements vacants (maçonnerie, création de sanitaires, de mode de chauffage…).

La réfection esthétique des façades n'entre pas dans les critères de l'amélioration de l'habitat, selon la règlementation de l'ANAH (État). La réfection des façades peut toutefois être prise en compte si elle est incluse dans un projet de réhabilitation globale d'un immeuble ou dans le cas d'une isolation du logement par l'extérieur. Cependant, les communes d'Istres et de Fos-sur-Mer ont mis en place des aides communales pour permettre aux propriétaires de réhabiliter leurs façades et contribuer ainsi à l'embellissement de l'espace public des cœurs de ville.

Combien?

L'Opah intercommunale Ouest Provence dispose d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros.

Pour les propriétaires occupants, le montant des aides dépend du type de travaux engagés et du niveau de ressources du propriétaire. Il peut atteindre 80 % du montant hors taxes des travaux.

Pour les propriétaires bailleurs, les aides dépendent du taux de dégradation du logement initial. Elles peuvent s'élever à 70 % du montant hors taxes des travaux.

Les aides sont versées directement aux propriétaires à l'issue des travaux.

Comment?

Si vous voulez réaliser des travaux, rencontrez l'équipe opérationnelle de l'Opah. Un conseiller habitat du PACT 13 tient des permanences mensuelles sur votre commune et l'architecte du PACT 13 pourra venir visiter votre logement pour vous conseiller gratuitement.

PERMANENCES :

Cornillon-Confoux & Grans : tous les 4es mardis du mois de 9 h 30 à 12 h 30 – Mairie de Grans.

Fos-sur-Mer : tous les 2es mardis du mois de 14 h à 17 h – Maison de la mer.

Istres : tous les 3es mardis du mois de 14 h à 17 h – 5 boulevard Léon Blum.

Miramas : tous les 1ers mardis du mois de 9 h 30 à 12 h 30 – 4 avenue Jean Moulin.

Port-Saint-Louis-du-Rhône : tous les 2es mardis du mois de 9 h 30 à 12 h 30 – Quai Bonnardel.

10/10

11/10

17/10

14/11

22/11

6/12

9/01

23/01

13/03

4/04

11/04

27/04

SCÈNES & CINÉS
OUEST PROVENCE

SAISON JAZZ 2013/2014

www.scenesetcines.fr

Dans les coulisses de la médiathèque

Entre le moment où vous suggérez l'achat d'un document au bibliothécaire et celui où vous pouvez l'emprunter, que se passe-t-il ? Si vous êtes curieux de découvrir les coulisses de la médiathèque, suivez le guide.

En écoutant votre radio préférée, vous entendez un nouvel album sur lequel vous flashez ou prenez connaissance de la chronique d'un livre que vous voulez absolument lire. Vous consultez le catalogue de la médiathèque intercommunale en espérant y trouver l'objet de vos rêves. Que nenni ! Vous avez été le premier à entendre parler de ce futur chef-d'œuvre, vous avez pris les bibliothécaires de cours. Comment être le premier usager du réseau Ouest Provence à l'avoir entre les mains ? Tout simplement en ayant une connaissance pertinente du fonctionnement de la médiathèque, dans sa partie « traitement des documents », pour être au fait des primeurs documentaires et suivre l'actualité littéraire et musicale au plus près. Allez, on vous dit tout…

En plus de ses fonctions d'accueil du public au guichet « musique » de l'antenne miramasséenne de la médiathèque intercommunale Ouest Provence, Christophe Talon est le responsable documentaire et donc l'acquéreur de la partie « rock » du fonds musical du réseau. « *Je gère un budget annuel de 8000 euros, le plus gros du pôle musique, qui me permet d'acheter des documents classés en pop-rock-électro-hard rock-métal. Deux fois par mois environ, je procède à des achats pour suivre l'actualité musicale. Avec des pics importants au moment des grandes périodes de sortie, en janvier, au début du printemps et en septembre-octobre* ». Ce qui le motive à procéder à des certains achats ? « *Le partage d'idées avec les adhérents, leurs suggestions, mais aussi les critiques dans la presse spécialisée, dans les blogs, sur les sites internet . Dans la mesure du possible, je cherche à satisfaire la demande d'un usager, tout en respectant l'intérêt collectif de l'achat et l'enrichissement de la collection du réseau. Je dois faire des arbitrages !* ». Si votre suggestion cadre avec la charte documentaire qui guide les choix de Christophe Talon, et qu'il la valide, vous profiterez dès lors d'un traitement privilégié. « *J'avertis l'adhérent pour lui dire que j'accède à sa proposition, que d'ores et déjà je lui réserve le document. Il sera donc le premier à en profiter…* ». Quel que soit le pôle dans lequel la suggestion est traitée, cette relation particulière avec l'usager est identique. C'est une question de qualité du service public.

L'intérêt de l'usager

Une fois traitées toutes les démarches administratives qui permettent les achats, la commande est faite. Lorsque le document attendu est livré à la médiathèque de Miramas, où se gère tout le traitement documentaire, il est identifié lors de la vérification informatique de la commande. Il entre

alors dans un circuit privilégié. Traité en priorité, s'il est un CD de musique, il peut passer entre les mains de Catherine Geniaux. « *J'assure le catalogage de toute la musique classique et jazz, ainsi que les bandes originales de films. Je crée une fiche signalétique complète à partir de celle proposée par la base de données de notre fournisseur. J'identifie le titre, le ou les auteurs, musiciens ou compositeurs, les éditeurs. Je procède à une description physique du CD, s'il est ou non accompagné d'un livret.* ». À sa gauche, sur le bureau voisin, Yolande Abad s'occupe de cataloguer les livres du fonds jeunesse, ainsi que des romans. Même démarche que pour les CD à la seule différence que les notices sont récupérées sur la base de données de la bibliothèque nationale de France. Une fois catalogué, le document entre rapidement dans une phase matérielle de traitement. « *Il part à la couverture* ». Des mains précises, soigneuses, dont l'œuvre quotidienne est de protéger les documents afin qu'ils résistent aux méfaits du temps et des nombreux prêts. « *Nous fixons des renforts à l'intérieur du livre*, explique Marilyne Januel. *Ainsi qu'une alarme. Le document est ensuite couvert d'une pellicule plastique, le filmolux. Totalement recouvert, il est ainsi bien protégé* ». Les opérations de catalogage jusque là virtuelles sont matérialisées : « *nous apposons des étiquettes portant les cotes de l'ouvrage, définies au préalable par les bibliothécaires. Nous mettons aussi des pastilles de couleur afin que l'ouvrage soit facilement identifiable, comme pour les polars ou les livres jeunesse* ». Les bandes dessinées neuves passent souvent entre les mains du relieur, Thierry Juriens, qui les renforce avant même qu'elles ne rentrent dans le circuit du prêt. « *Les BD ont tendance à casser plus facilement. Il faut dire que certaines, surtout les grands classiques comme* Astérix *ou* Lucky Luke*, sont très empruntées, et souvent par des enfants qui n'ont pas encore pris conscience du soin qu'il faut apporter aux ouvrages* ». Avec grand soin, Thierry offre une nouvelle vie aux ouvrages abîmés. « *Je travaille au millimètre près, je renforce les couvertures et les reliures, je répare des pages. C'est d'autant plus important lorsque les livres ne sont plus réédités. Mon travail doit prolonger l'existence de ces ouvrages qui deviennent rares* ».

Une fois équipé, le livre quitte les bureaux administratifs de la médiathèque. S'il a été réservé, l'adhérent reçoit un message l'informant de la disponibilité du document qu'il peut emprunter en priorité. Sinon, il est mis à la navette afin de gagner les rayonnages de sa médiathèque d'affectation. Comme les 21 000 documents annuels acquis par le réseau de la médiathèque Ouest Provence, il n'a plus qu'à attendre qu'un usager vienne prendre connaissance de son contenu.

Un traitement spécial pour les revues

Les périodiques, c'est le travail de Sylvie Fillit. Tous les matins, elle effectue le bulletinage des revues publiées, correspondant aux 560 abonnements souscrits par la médiathèque. « *À 8 h 30, je passe à la poste chercher les nombreux exemplaires du jour. Certaines revues, comme* Lire, Le nouvel observateur, L'express, Sciences et vie*, ont plusieurs exemplaires d'un même numéro. Je les tamponne, je leur attribue un numéro d'inventaire et je les bulletine dans le logiciel de la médiathèque, Koha* ». Dans la journée, sur Miramas, les périodiques sont disponibles au prêt. Il faut attendre le lendemain pour les autres sites.

Photos de bas en haut et de g. à dr. :
À l'atelier reliure les ouvrages endommagés sont réparés ;
Une pile de livres a été équipée ;
Dans l'atelier «couverture» l'ouvrage est enregistré ;
L'accueil au public permet de connaître les suggestions d'achat des usagers.

Il était une fois dans l'Ouest

La commission du film dresse un bilan positif de ses actions. Le tournage de *Repas de Famille*, écrit et interprété par les Chevaliers du Fiel, confirme l'implication de Ouest Provence dans la production cinématographique régionale et nationale.

Hugo Canela, technicien miramasséen sur le tournage.

Le 18 septembre 2013, le film de Frédéric Berthe, *Les Invincibles*, sortait sur les grands écrans de France. Partageant la vedette avec Gérard Depardieu, le territoire de Ouest Provence se montrait au grand public sous tous les plans. En effet, de Port-Saint-Louis à Cornillon-Confoux, toutes les communes de l'intercommunalité ont servi de décors pour cette comédie, sans oublier les nombreux habitants du territoire qui ont fait office de figurants. Quelques jours plus tard, le tournage de *Repas de Famille*, écrit et interprété par les Chevaliers du Fiel, commençait à Cornillon-Confoux, tandis que l'école de cinéma, la Fémis, était en résidence à Grans. Ces succès cinématographiques résultent du travail de fond opéré par la commission du film Ouest Provence depuis sa création, en 2011. À son palmarès, elle inscrit déjà quatre longs métrages, trois courts métrages, deux télé-réalités, deux documentaires, deux clips musicaux et plusieurs clips divers et variés. Les retombées économiques de cette activité en plein essor se chiffrent à environ 700 000 euros.

Une opportunité

La commission du film Ouest Provence, qui appartient au réseau de la commission nationale du Film France, est un facilitateur pour tout tournage, depuis son projet jusqu'à sa production. Recherche de décors et pré-repérages de sites, assistance pour l'obtention des autorisations de tournage, identification de prestataires locaux, liaison avec les autorités et la presse locale sont autant de services qu'elle propose gratuitement. Ouest Provence apporte aussi un soutien à certaines productions cinématographiques, s'assurant du retour sur investissement et de l'emploi de prestataires ou d'intermittents référencés sur le territoire Ouest Provence. C'est dans le cadre d'une telle convention, entre l'intercommunalité et la production du film *Repas de famille* que le Miramasséen Hugo Canela a été embauché comme troisième assistant caméra. *« Depuis que j'ai obtenu mon BTS audiovisuel, je suis inscrit comme intermittent sur la base "Staff Paca" de Film France. Le film de Pierre Henry Salfaty a obtenu un financement de Ouest Provence, d'un montant de 100 000 euros. En retour, le producteur est tenu de prendre des techniciens sur place. Comme je suis référencé sur Paca et Ouest Provence, j'ai été contacté pour plusieurs semaines de tournage. Une aubaine que je dois à l'intercommunalité ».* Hugo Canela ne peut que se satisfaire de la présence d'une commission du film sur Ouest Provence. *« Grâce à mes expériences préalables, je peux comparer les territoires. Sans faire de chauvinisme, je trouve que Ouest Provence a un important potentiel pour le monde du cinéma. Il y a ici des décors que l'on ne trouve nulle part ailleurs et qu'il faut exploiter, esthétiquement parlant. En assurant leur promotion, la commission du film va certainement attirer de plus en plus de tournage. Cela sera bénéfique pour tous les intermittents du territoire ».*

EN SAVOIR PLUS

Pour proposer un décor ou créer un profil techniciens-acteurs-figurants, contacter la commission du film au 04 42 11 24 47 ou nathalie.bremond@ouestprovence.fr

La Femis assignée à résidence

Un cycle de formation continue de la Fémis, l'école nationale supérieure des métiers de l'image et du son, s'est tenu sur le territoire Ouest Provence, du 23 au 27 septembre. Dans le cadre de l'atelier documentaire, douze stagiaires se sont retrouvés au Domaine de Petite de Grans, sous la houlette d'Anne Pannetier, responsable de la formation.
Depuis 1996, la Fémis propose des cycles de formation continue pour des personnes intégrées dans le milieu cinématographique. Après une sélection rigoureuse, les participants sont accompagnés dans leur projet de rédaction et de montage. Ils ficellent leur dossier et réalisent un film d'esquisse de cinq minutes, grâce auxquels ils pourront démarcher les producteurs et les commissions d'aide.

L'HISTOIRE NE DOIT PAS BÉGAYER

Jean Zay a été incontestablement un homme fort du monde politique français de l'avant-guerre, un ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts dont les œuvres s'inscrivent aujourd'hui encore dans nos vies citoyennes : réforme de l'enseignement dans ses structures, comme dans sa pédagogie ; prolongation jusqu'à 14 ans de l'obligation scolaire ; dédoublement des classes au-delà de 35 élèves ; création de la Réunion des théâtres nationaux ; création du musée d'art moderne et de celui des arts et traditions populaires ; développement de la lecture publique ; préfiguration du premier festival de Cannes ; invention des bibliobus… En même temps, il incarne tout ce que Vichy déteste à l'époque : le Front populaire, les juifs, la franc-maçonnerie, la République radicale, l'enseignement public, la résistance à Hitler. Emprisonné durant quatre ans après un procès inique, il est assassiné par la milice en juin 1944, à l'âge de 39 ans. La pièce *Jean Zay*, portée par la compagnie marseillaise Tetra Art, se dessine comme une mise en fiction des années d'emprisonnement de Jean Zay, jusqu'à son exécution. L'intention de Raymond Vinciguerra est sans équivoque : *« réhabiliter la mémoire d'un personnage historique humaniste, quasiment effacé aujourd'hui de l'histoire collective, qui incarne la résistance pacifique face à un régime d'oppression »*. Cette démarche contemporaine invite à *« une nécessaire vigilance face à une certaine anesthésie des consciences »*. Le travail artistique de la compagnie Tetra Art relève du devoir de mémoire *« pour éviter que l'histoire ne bégaie… se souvenir pour ne pas reproduire »*. En outre, le parcours de Jean Zay ne peut que servir de modèle au citoyen d'aujourd'hui : *« sa confiance en l'humain, qu'il ne cesse de ressentir même dans les moments les plus difficiles de son incarcération, réveille une véritable conscience de soi et des autres »*. Un beau moment de théâtre.

Mardi 19 novembre à 20 h 30, Théâtre de la Colonne, Miramas. Par la Cie Tetra Art. Texte de Raymond Vinciguerra et Jean-Manuel Bertrand. Mise en scène Raymond Vinciguerra. Avec Philippe Sejourne, Michel Grisoni, Michel Panier, Nancy Madiou, Mathieu Tanguy.

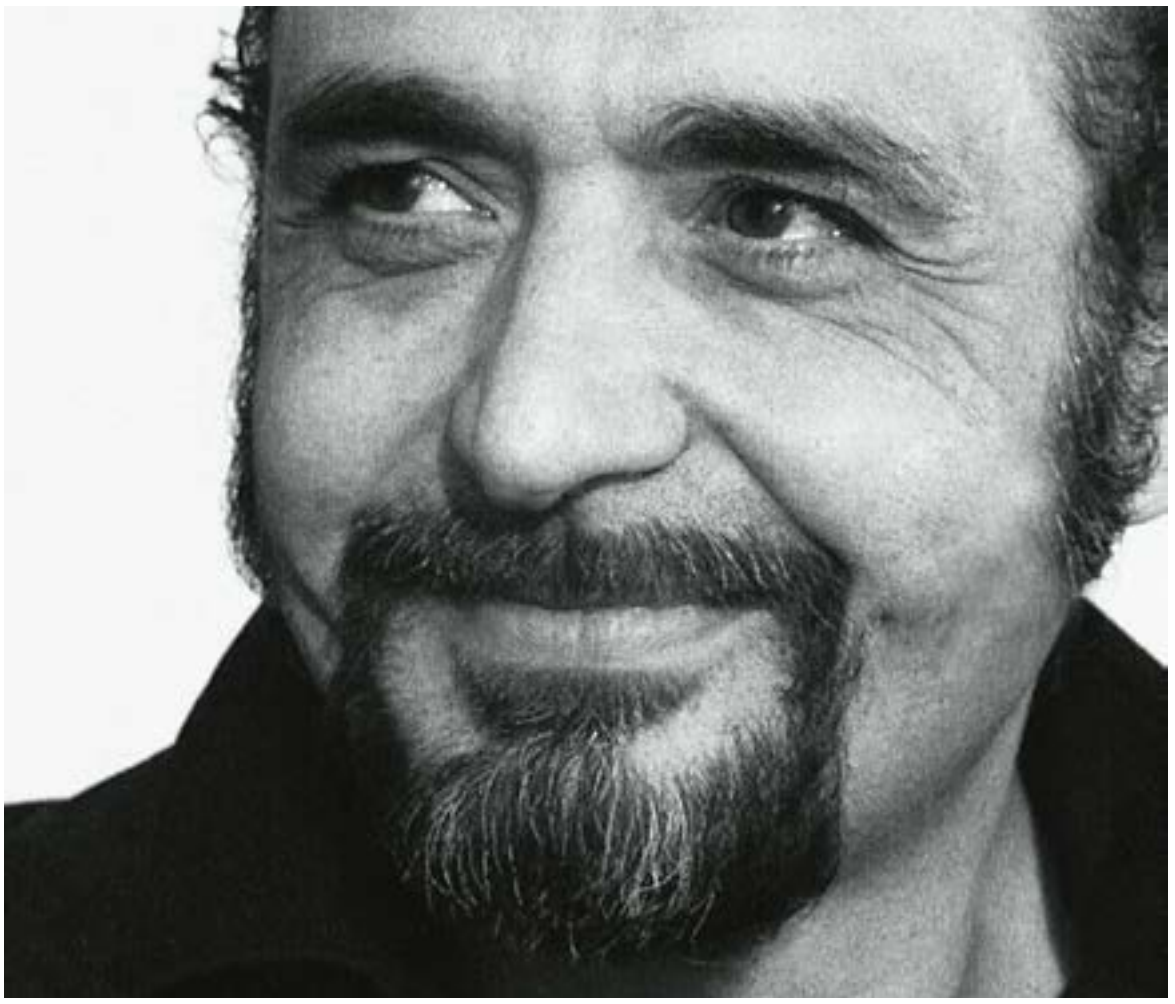

Le metteur en scène Raymond Vinciguerra

Réservation sur www.scenesetcine.fr

SÉLECTION

Jeune public

LA DOUCEUR DU CERCLE

Globulus, par la Cie Ouragane. Chorégraphie et scénographie Laurence Salvadori. Avec Caroline Demaison, Suen Clerx, Laurence Salvadori.
Globulus est un spectacle poétique tout en douceur, dédié aux tout-petits à partir de 2 ans. L'univers artistique de la pièce, tendre, ludique et coloré, se construit autour du cercle que la nature offre de manière si généreuse. Cette création de la compagnie Ouragane réunit la danse, la vidéo, la musique et le théâtre d'objets. Le mouvement reste le langage privilégié mais la voix, la percussion, les objets et les images s'y associent pour éveiller l'imaginaire du jeune public.
Mardi 19 novembre, 18 h 30, espace Pièle à Cornillon-Confoux. Samedi 23 novembre, 11 h, théâtre de la Colonne à Miramas.

Théâtre

COLLABORATIONS DANGEUREUSES

Demain il fera jour de Henry de Montherlant. Mise en scène par Michel Fau, assisté de Damien Lefèvre. Avec Léa Drucker, Michel Fau, Loïc Mobihan, Roman Girelli.
Paris, juin 1944. Georges Carrion, avocat d'affaires, retrouve sa femme, Marie et son fils Gillou. Celui-ci désire s'engager dans la Résistance mais Carrion s'y oppose. Les relations qu'il a entretenues avec les Allemands le rattrapent. Il craint d'avoir des ennuis à la Libération. Aussi lève t-il l'interdiction faite à son fils, l'autorisant à devenir un résistant, à la grande frayeur de la mère qui pressent la catastrophe… À travers l'histoire de ce père qui se sert des convictions de son fils pour se dédouaner, Montherlant nous parle de l'ambiguïté et de l'inconscience humaine sous l'Occupation. Il explore la psychologie des personnages avec intensité et profondeur, nous donnant à réentendre la magistrale écriture d'un des grands poètes dramatiques du vingtième siècle.
Jeudi 14 novembre à 20 h 30, espace Gérard Philippe, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Hip-hop

DANSE EN NOIR ET BLANC

Silence, on tourne ! par Pockemon Crew. Direction artistique de Riyad Fghani, assisté de Hafid Sour. Avec Fares Baliouz, Livio Bordeau, Patrick M'Bala, Mehdi Mzeiane, Hafid Sour, Moncef Zebir .
Après *Gourbi*, joué au Théâtre de Fos en 2007 et qui avait marqué les esprits, les Pockemon Crew reviennent avec leur dernière création *Silence, on tourne !*. Hommage y est rendu au cinéma des années 30 et 40 et aux origines des mouvements hip hop, deux domaines qui les passionnent. Accompagnés par une musique aux saveurs tantôt anciennes et tantôt modernes, ces danseurs hors du commun nous époustouflent et nous entraînent, crescendo, dans un scénario en noir et blanc où leur talent rayonne.
Vendredi 15 novembre à 20 h 30, Théâtre de Fos.

Danse

FLORILÈGE CHORÉGRAPHIQUE

Deca Dance, par la Batsheva dance compagny et Ohad Naharin. Avec la collaboration des danseurs de Batsheva Dance Company Pièce pour 20 danseurs, chorégraphiée par Ohad Naharin.
Pour le chorégraphe Ohad Naharin, la danse est une forme d'illusion, un instant unique qui offre un détournement du réel. Directeur artistique de la célèbre compagnie de danse israélienne Batsheva, il revisite, dans *Deca Dance*, ses années de travail au sein de la compagnie. Conçu comme un florilège chorégraphique, ce spectacle flamboyant regroupe et réorganise des fragments d'œuvres créées depuis 1990. Des propositions des plus intimes aux plus déchirantes, des figures néoclassique aux mouvements plus contemporains, de l'émotion d'une pièce collective à des duos lyriques, les danseurs enchantent la scène dans des élans pleins de fantaisie et d'exubérance. Un condensé d'énergie qui explose aux yeux du public, et l'emporte dans un tourbillon de plaisir.
Mardi 10 décembre à 20 h 30, Théâtre de l'Olivier, Istres.

Le long chemin
Katia Bourdarel
exposition monographique
du 9 novembre 2013 au 11 janvier 2014
au Centre d'art contemporain – Istres

Ludothèque

Mercredi 20 et samedi 23 novembre, ludothèque du CEC : animation spéciale jeux de société. Ouvert à tous les âges y compris les adultes.
Tarif : 1,20 € / la demi journée
Mercredi 18 décembre dans les trois ludothèques, CEC, Prépaou et Entressen : Noël des ludos (avec l'élection de Mister Ours). Tarif : 1,20€ / la demi journée
Renseignements au 04 42 56 82 42 ou ludothequedepret@ouestprovence.fr

Pole intercommunal du patrimoine culturel

Jeudi 14 novembre à 18 h 30, espace Pièle à Cornillon-Confoux : Conférence sur « La via Domitia », animée par Jean-Marc Bonnamy.
Mardi 26 novembre à 18 h à la maison familiale des Heures Claires à Istres : Rencontre-discussion « Point de vue sur… l'archéologie préventive » ;
Jeudi 5 décembre, 18 h 30, cinéma le Comœdia à Miramas : conférence sur « Le retour de l'or rouge, regards sur une culture ancestrale, le safran », animée par Violette Hanoun Faro.
Pôle intercommunal du patrimoine culturel 04 42 11 27 72

Adapp

REGARDS CROISÉS SUR L'ART

Mardi 5 novembre, de 18 h 30 à 20 h au cinéma le Coluche à Istres : *Renoir*
Mardi 26 novembre de 18 h 30 à 20 h au cinéma le Coluche à Istres : l'art Japonais

VOYAGE CULTUREL

Dimanche 10 novembre 2013 à Avignon : « Les Papesses » et la collection Lambert, le Palais des Papes et l'hôtel de Caumont.
Dimanche 8 décembre 2013, Marseille : « Au Bazar du Genre » et « Le Noir et le Bleu, un rêve méditerranéen ». Visite guidée du Mucem. « Mare Mater » de Patrick Zachmann. Visite guidée du fort Saint-Jean.

EXPOSITIONS

Du 15 novembre au 16 décembre 2013 au centre culturel M. Pagnol à Fos-sur-Mer : Gaëtan Bonali, peinture acrylique : vernissage le 15 novembre 2013 à 18 h 30
Du 7 décembre 2013 au 7 janvier 2014 au Crédit Mutuel d'Istres : Régine Chastan, peinture acrylique : Vernissage le 7 décembre à 11 h 30

STAGES

Bande dessinée : scénario, story-board, mise en dessin, encrage et mise en couleur. Stage animé par Yann Madé.
Samedis 30 novembre de 9 h à 12 h, 7 décembre de 14 h à 17 h, 14 décembre de 9 h à 12 h.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART

Mardis 5, 12, 19 et 26 novembre et 3, 10 et 17 décembre de 10 h à 12 h : les différents styles de portraits au cours des siècles.
Mardis 5, 12, 19 et 26 novembre et 3, 10 et 17 décembre de 14 h à 16 h : histoire de la peinture en Europe
Jeudi 14 novembre et 12 décembre de 18 h à 20 h : l'histoire de la bande dessinée
Mercredi 20 novembre de 17 h à 18 h 30 : le cubisme
Mercredi 20 novembre de 18 h 45 à 20 h 15 : la peinture allemande au XIXe siècle.
Mercredi 4 décembre de 17 h à 18 h 30 : l'abstraction
Mercredi 4 décembre de 18 h 45 à 20 h 15 : Van Gogh
Renseignements et inscriptions au 04 42 34 20 66 ou sur ass.adapp.free.fr

CONFÉRENCE

L'architecture moderne et contemporaine
Mardi 10 décembre 2013 à 18 h 30 au cinéma le Coluche à Istres : Kengo Kuma, réinterpréter la tradition.

Poparts

Plusieurs types d'ateliers, destinés au jeune public, aux adolescents ou aux adultes sont proposés tout au long de l'année, et pendant les vacances scolaires. Les thèmes sont multiples : le mouvement, l'écriture, la culture urbaine…
Renseignements et inscriptions au 04 42 55 17 10 ou ouestprovence.fr

Conservatoire

DANSE

Lundi 9 décembre, 18 h, studio 1 de la maison de la danse à Istres, Rencontre Inter-classes

MUSIQUE

Mercredi 27 novembre, 18 h 30, conservatoire intercommunal à Istres : moments musicaux ;
Vendredi 29 novembre, 20 h 30, espace Gérard Philipe à Port-Saint-Louis : Hommage à Django et Stéphane Grapelli, Florence Fourcade trio invite Christian Escoudé ;
Samedi 30 novembre, 15 h, auditorium du conservatoire intercommunal à Miramas : Journée Sida. Ensemble de musique de chambre ;
Mercredi 4 décembre à 15 h à l'auditorium du conservatoire intercommual à Miramas : hommage à Francis Poulenc, pièces pour piano et la sonate pour clarinette et piano ;
Mercredi 18 décembre à 18 h 30 au conservatoire intercommual à Istres : moments musicaux.
Renseignements et inscriptions au 04 42 47 10 30 pour la musique et au 04 42 11 26 00 pour la danse.

Mediathèque

Samedi 23 novembre de 9 h à 12 h à la médiathèque d'Entressen : « Jeux vidéo à ma médiathèque », pour les enfants de 7 à 11 ans, sur inscription ;
Du mardi 19 novembre au samedi 14 décembre à la médiathèque de Fos-sur-Mer : « Demain, tous transhumains ? », exposition du documentaire « Chimères génétiques » de Julie Lannes ;
Mardi 26 novembre à 18 h 30 à la médiathèque de Miramas : conférence « Histoire de la poudrerie » avec Carole Koch, consultante en aménagement et management de projets culturels, responsable du Projet Poudrerie, Jacques Negron et André Limon (anciens Poudriers), Claude Herrera, conservateur et archiviste aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.
Renseignements et inscriptions au 04 90 58 53 53 et sur www.mediathequeouestprovence.fr

Maison de l'emploi

Vendredi 22 novembre à la maison de la mer à Fos-sur-Mer : Challenge Marchetti, réussir l'emploi des femmes ;
4 et 5 décembre, maison de l'emploi à Istres : Forum emploi 45+.
Renseignements au 04 42 56 21 59 ou sur www.mdeouestprovence.fr

Regies équestres

MAS DE COMBE

Vendredi 13 décembre à partir de 18 h à la salle Collomb à Miramas : Noël des enfants du club ; renseignements au 04 90 58 25 86 ou sur centreequestre-miramas.fr

LE DEVEN

17 novembre : Pony Games
Renseignements au 04 42 56 10 87 ou regie.ledeven@wanadoo.fr, ou encore au 04 42 55 20 39 ou asso.cei@wanadoo.fr

Golf de miramas

9 et 10 novembre : compétition Morin ;
23 et 24 novembre : compétition Sam Véranda ;
30 novembre et 1er décembre : compétition Rampa pour le Téléthon.
14 et 15 décembre : compétition Optique Blanc et Clésud.
Compétitions ouvertes à tous golfeurs licenciés.
Renseignements et inscriptions au 04 90 58 56 55 ou sur golfouestprovencemiramas.fr

Sport communautaire

Pour suivre l'actualité sportive du territoire Ouest Provence, rendez-vous sur les sites des clubs communautaires :
Istres Ouest Provence Volley : www.iopv.net
Fos Ouest Provence Basket : www.fosouestprovencebasket.com
Istres Ouest Provence Handball : www.istreshandball.com
Football club Istres Ouest Provence : www.fcistres.com